

Les tableaux d'affichage

Ils sont de droit et doivent être installés par l'administration dans chaque service, ils doivent à la demande pouvoir fermer à clef.
(Circulaire droits syndicaux Cab/AGR/S/99/007/48/C)

Ils doivent être régulièrement mis à jour et non surchargés
(ne pas mélanger l'affichage permanent, l'actualité urgente ...)

Le SNETAP-FSU doit être identifié clairement
(Bandeau SNETAP, Affiche,
Quatre pages « A qui s'adresser »,
Organisation schématique du Snetap).